



3 ans de ccd à la semaine

Par **jerome09**, le **29/12/2014** à **23:01**

Bonsoir ,cela fait plus de 3 ans que je travail dans la même entreprise (scierie)en ccd à la semaine .Le patron refuse de m'embaucher,il y a des intérimaires "toute" l'année,il mais arrivé dans mettre en postes (cloueuse pneumatique)et de former.

J'ai donné le meilleur de moi même,les délégués fonds la "sourde oreille",par ou commencé ?
D'avance Merci

Par **P.M.**, le **30/12/2014** à **09:09**

Bonjour,

Vous pourriez éventuellement obtenir la requalification des CDD en CDI mais cela ne veut pas dire que l'employeur serait obligé de vous réintégrer si vous n'êtes plus sous contrat...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail voire d'un avocat spécialiste...